

FOOT A 11 JEUNES
-
ENGAGEMENTS CATEGORIE U14
-
SAISON 2024-2025

- UNIQUEMENT VIA FOOTCLUBS ENTRE LE 21 JUIN ET LE 18 AOUT
- L'engagement en Coupe U14 est automatique lorsque l'équipe est engagée en brassage
- ATTENTION : obligation de référencer dans Footclubs un responsable par équipe engagée (personne licenciée)
- Renseignements à : competitions@foot35.fff.fr

Jusqu'au
18 août

- Engagement des clubs via Footclubs sur les 3 niveaux au choix

Début
septembre

- Travail de la commission : validation / arbitrage des engagements par niveau
- Diffusion sur le site
- Réunion des clubs et responsables des équipes (en visio)
- Diffusion des calendriers

Mi
septembre

- Début des brassages

• **RESPONSABILITE DU CLUB DANS L'ENGAGEMENT DE L'EQUIPE A UN NIVEAU DE BRASSAGE :**

- Diagnostic de l'effectif (suffisant en nombre et en qualité)
- Transition foot à 8 et foot à 11 à anticiper (une très bonne équipe de foot à 8 aura peut-être plus de difficultés à 11)
- Tenir compte de la saison N-1 de l'équipe U13
- Vigilance sur les différences physiques à cet âge
 - Attention au nombre de U13 susceptibles de jouer
 - Un an d'écart à cet âge et sur un grand terrain : cela se ressent...

NIVEAU 1

18 places

Equipes
postulant au
niveau ligue

NIVEAU 2

30 places

Equipes
postulant au
haut niveau
départemental

NIVEAU 3

X places

Equipes
postulant au
niveau
départemental

PYRAMIDE BRASSAGE

Phase 1

3 groupes
de 6 = 18
équipes

Niveau 1

Phase 2

3 groupes
de 6 = 18
équipes

5 groupes
de 6 = 30
équipes

Niveau 2

5 groupes
de 6 = 30
équipes

X groupes
de 6 = X
équipes

Niveau 3

X groupes
de 6 = X
équipes

A l'issue des brassages, 11 équipes accèdent au niveau Ligue

CRITERES POUR DEPARTAGER ENGAGEMENT

En cas de déficit d'équipe en N1 et/ou N2 suite aux desideratas des clubs

Intégration des équipes N3 et/ou N2 classées selon les critères au niveau supérieur



En cas de NIVEAU 1 et NIVEAU 2 complets

Pas de recours aux critères



En cas de N1 et/ou N2 excédentaires suite aux desideratas des clubs

Reclassement des équipes en surplus suite aux critères

CRITERES POUR
DEPARTAGER ENGAGEMENT

En cas de N1 et/ou N2 déficitaires ou excédentaires suite aux désidératas

Reclassement des équipes en surplus suite aux critères

CRITERE N°1 et N°2

N°1 = Numéro d'équipe (priorité
équipe 1 sur équipe 2)

N°2 = Note sur 20

En cas d'équipe à égalité sur critères N°1 et N°2

Comparaison de chaque critère dans l'ordre suivant : ASSOCIATIF,
puis SPORTIF, puis EDUCATIF, puis ENCADREMENT

Foot à 11 des jeunes U14

CRITERES POUR DEPARTAGER ENGAGEMENT

Associatif

- Niveau de label jeunes
- Elite ou club professionnel = 4 points
- Excellence = 3 points
- Espoir = 2 points
- Autodiagnostic réalisé N-1 = 1 point

Sportif

- Nombre de licenciés U13 N-1 :
 - + de 30 = 3 points
 - entre 20 et 30 = 2 points
 - - 20 = 1 point
- Nombre d'équipes engagés U13 N-1 :
 - 3 équipes ou + = 3 points
 - 2 équipes = 2 points
 - 1 équipe = 1 point

Educatif

- Engagement validé au PEF = 2 points / club candidat au PEF = 1 point
- Actions PEF N-1 sur catégorie U13 (fiche actions envoyés au District) :
 - + de 4 actions = 3 points
 - Entre 2 et 4 actions = 2 points
 - 1 action = 1 point

Encadrement

- Evaluation sur encadrant déclaré dans Footclubs pour la saison N; licence non correspondante au diplôme ou à la formation = - 1 point :
- Educateur BMF ou + = 5 points
- Educateur diplômé CFF2 = 4 points
- Educateur attesté CFF2 = 3 points
- Educateur attesté module U15 = 2 points
- Educateur attesté module U13 = 1 point